

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **4^e** jour du mois d'**avril** de l'an **2022**, à **19 h**, au Centre le Camillois, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Mylène Brouillet, secrétaire-trésorière adjointe est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-04-068

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé Christiane Bonneau
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Mars 2022
- 3.2. Journal de facturation – Mars 2022
- 3.3. Dépôt du rapport 2021 concernant la gestion contractuelle
- 3.4. Fin de semaine des ventes de garage gratuites
- 3.5. Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)
- 3.6. Transfert de surplus affectés vers les surplus libres (non affectés)
- 3.7. Résolution de remerciements à Mme Andréanne Ladouceur pour son mandat au poste de coordonnatrice à la Société de transports collectifs des Sources (STC des Sources)
- 3.8. Ajout temporaire de tâches au poste de la secrétaire-trésorière adjointe
- 3.9. Résolution de remerciements à Mme Fanny Héraud pour son projet de La Ravitailleuse à Saint-Camille

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2022-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- 4.2. Adoption du Règlement 2022-06 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 4.3. Adoption du Règlement 2022-07 concernant une politique initiative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Nomination de M. Patrick Charland au titre de Capitaine incendie
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2022
 - 6.2. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2021
 - 6.3. Autorisation de lancement d'appel d'offres pour les travaux estivaux de voirie 2022
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. États financiers de la Régie intermunicipale des Hameaux
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de mars 2022
 - 8.2. Priorités d'intervention du poste de l'agent de développement
 - 8.3. Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux
 - 8.4. Demande de dérogations mineures 2022-01 pour le lot 6 078 352
 - 8.5. Plan d'action annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
 - 8.6. Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) pour l'accompagnement annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
 - 8.7. Affichage du poste d'agent(e) de développement en communication
 - 8.8. Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille pour le soutien au démarrage de services de garde sur le territoire
 - 8.9. Dépôt du portrait du système alimentaire de Saint-Camille
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor – Dégustation de vins et fromages
 - 9.2. Résolution de félicitations pour le projet " Nos enfances " soutenu par le Conseil des arts et des lettres du Québec par Denis Clément et Marie Tison
 - 9.3. Projets soutenus de l'entente de développement culturel
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2022-04-069

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Dépôt et présentation du projet des états financiers 2021 – Groupe RDL

Madame Caroline Leduc, du Groupe RDL, présente le projet des états financiers 2021. Comme il manque l'endettement de la MRC, il nous est impossible de consolider les dettes et donc, de déposer les états financiers finaux. L'adoption des états financiers sera faite à la séance du 2 mai 2022.

2.2 Période de questions des citoyens

Monsieur Benoit Bourassa émet un commentaire sur les critères de l'Entente de développement culturel (EDC) afin que les projets puissent être soutenus sur plus d'une année. Ceci permettrait aux projets de mûrir davantage et de devenir viables à plus ou moins long terme.

Monsieur Olivier Brière soutient l'ouverture et la souplesse du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans les critères de l'Entente. Il est suggéré de faire de la représentation auprès du MCC sur ce sujet.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2022-04-070

3.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2022

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 26 février au 25 mars 2022 au montant de cent mille six cent soixante-neuf dollars et soixante-cinq cents (100 669,65 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mars 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mars 2022

3.3 Dépôt du rapport 2021 concernant la gestion contractuelle

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport 2021 produit par la direction générale concernant la gestion contractuelle.

2022-04-071

3.4 Fin de semaine des ventes de garage gratuites

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité décrète que la fin de semaine des ventes de garage gratuites soit les 11 et 12 juin 2022.

QUE le Toit des 4 Temps soit disponible et gratuit pour tous ceux qui souhaitent s'y installer durant cette fin de semaine.

QUE la Municipalité demande aux citoyens participants de l'aviser afin que celle-ci puisse préparer et publier une liste des endroits à visiter.

ADOPTÉE

3.5 Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel au montant de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-et-un cents (34 991,61 \$).

2022-04-072

3.6 Transfert de surplus affectés vers les surplus libres (non affectés)

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait affecté 5 000 \$ des surplus libres lors du budget 2020 pour les outils promotionnels du programme Habitation durable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait affecté 37 000 \$ d'honoraires professionnels des surplus libres lors du budget 2021 pour les honoraires professionnels reliés à l'expropriation du lot 6 078 146

CONSIDÉRANT QUE les outils promotionnels du programme Habitation durable ont coûté 2 893,87 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue de gré à gré avec le propriétaire du lot 6 078 146 pour l'acquisition du terrain;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de transférer les montants affectés non utilisés dans les surplus libres;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de 2 106,13 \$ non utilisé pour les outils du programme Habitation durable soit transféré dans les surplus non affectés.

QUE le montant de 37 000 \$ affecté pour les honoraires professionnels reliés à l'expropriation du lot 6 078 146 soit transféré dans les surplus libres.

ADOPTÉE

2022-04-073

3.7 Résolution de remerciements à Mme Andréanne Ladouceur pour son mandat au poste de coordonnatrice au Service de transports collectifs des Sources (STC des Sources)

CONSIDÉRANT QUE Mme Andréanne Ladouceur a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au Service de transports collectifs des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite lui transmettre ses remerciements pour toutes ces années au sein de cette organisation;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille remercie publiquement Mme Ladouceur pour son professionnalisme et son engagement au Service de transports collectifs des Sources.

QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite à Mme Ladouceur bon succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2022-04-074

3.8 Ajout temporaire de tâches au poste de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent(e) de développement en communication est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE certains projets de développement doivent être entamés rapidement pour respecter les délais et redditions de comptes;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la direction générale à donner des tâches supplémentaires à la secrétaire-trésorière adjointe reliées au poste de l'agent de développement.

QUE la direction générale ajuste l'horaire de la secrétaire-trésorière adjointe selon les tâches à exécuter.

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit rémunérée à l'échelon 4 de la grille salariale du poste d'agent de développement pour l'exécution de ces tâches additionnelles.

ADOPTÉE

2022-04-075

3.9 Résolution de remerciements à Mme fanny Héraud pour son projet de La Ravitailleuse à Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE Mme Fanny Héraud a mené un projet d'épicerie en vrac sur le territoire de Saint-Camille, La ravitailleuse;

CONSIDÉRANT QUE la faible adhésion de la communauté de Saint-Camille et des environs apporte Mme Héraud à concentrer ses énergies au Comptoir Saint-Vrac de Saint-Adrien, partenaire de Mme Héraud dans ce projet;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille remercie Mme Héraud pour avoir apporté ce projet sur le territoire de Saint-Camille.

QUE le conseil municipal se voit désolé que la communauté n'ait pas davantage adhéré à ce type de projet.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2022-04-076

4.1 Adoption du Règlement 2022-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a conclu, avec d'autres municipalités, une entente intermunicipale concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles pour laquelle la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après : Régie) agit comme mandataire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a acquis des camions à chargement avant pour la collecte des plastiques agricoles par conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte des plastiques par conteneurs débutera en 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement 2019-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles pour tenir compte de cette nouvelle collecte de même que pour préciser les règles relatives aux collectes des différentes matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge d'intérêt de régler la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Adrien Beaudoin lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement 2022-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles soit adopté.

ADOPTÉE

2022-04-077

4.2 Adoption du Règlement 2022-06 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le Règlement numéro 2022-06 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation par le conseiller Enzo Marceau et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 25 mars 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 17 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2022-06 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux.

ADOPTÉE

2022-04-078

4.3 Adoption du Règlement 2022-07 concernant une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour inciter les femmes de son territoire à acheter des produits d'hygiène féminine durables, un choix écologique et économique;

CONSIDÉRANT QU'une femme utilise environ 12 000 à 15 000 produits menstruels jetables au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseillère **Christiane Bonneau** lors de la séance du 7 mars 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoient que la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le Règlement 2022-07 concernant une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-04-079

5.1 Nomination de M. Patrick Charland au titre de capitaine incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie recommande au conseil municipal de nommer M. Patrick Charland au poste de capitaine incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce poste permet de remplacer le directeur et le directeur adjoint incendie en cas d'absence;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil nomme M. Patrick Charland au poste de capitaine incendie.

QUE la direction générale et la direction incendie s'occupent d'organiser un petit événement pour souligner cette nomination.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2022-04-080

6.1 Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'abat-poussière qui sera épandu dans les chemins à l'été 2022;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0,3680 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	22 816,00 \$

Somavrac

Prix du litre	0,2899\$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	17 973,80 \$

Enviro Solution

Prix du litre	0,3122 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	19 356,40 \$

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu***

QUE le contrat pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2022 soit donné à l'entreprise Somavrac pour un montant de 0,2899 \$ du litre, totalisant dix-sept mille neuf cent soixante-treize dollars et quatre-vingt cents (17 973,80 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2022-04-081

6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2021

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-treize dollars (126 293 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité du canton de Saint-Camille visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de quatre-vingt-dix mille sept cent quarante dollars (90 740 \$) pour les travaux d'été et de cent dix-huit mille sept cent soixante-seize dollars (118 776 \$) pour les travaux d'hiver;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

2022-04-082

6.3 Autorisation de lancement d'appel d'offres pour les travaux estivaux de voirie 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire aller en appel d'offres pour ses travaux de voirie 2022;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2022.

QUE les travaux concernés soient ceux prévus au Plan triennal d'immobilisation de la Municipalité.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-04-083

7.1 États financiers de la Régie intermunicipale des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux ont été déposés aux membres du conseil et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte les états financiers 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mars 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de mars 2022.

2022-04-084

8.2 Priorités d'intervention du poste de l'agent de développement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déterminer les priorités annuelles de l'agent(e) de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ces priorités annuelles permet de recevoir la subvention de la MRC des Sources pour la ressource en développement;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé et proposé les priorités annuelles au conseil municipal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte les priorités annuelles déposées par la direction générale pour le poste d'agent(e) de développement.

QUE la direction générale transmette une copie de la résolution ainsi que les priorités annuelles à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2022-04-085

8.3 Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler un poste pour l'entretien des terrains municipaux;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise la direction générale à afficher le poste de préposé(e) à l'entretien des terrains municipaux.

ADOPTÉE

2022-04-086

8.4 Demande de dérogations mineures pour le lot 6 078 352

CONSIDÉRANT QU'un permis a été délivré pour la construction du garage (2018-07-0005);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la délivrance du permis, le garage a été construit selon les normes prescrites dans le permis;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté dernièrement, lors de la mise en vente de l'immeuble, que certains éléments étaient dérogatoires à notre réglementation;

CONSIDÉRANT la nature de la demande ainsi que les raisons invoquées ci-haut

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage en 2018 avait les mêmes dimensions et se trouvait sur le même emplacement que le précédent;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage en 2018 a été faite de bonne foi par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait délivré un permis pour la reconstruction du garage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les demandes de dérogations mineures pour permettre la mise en vente de l'immeuble;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer le permis de demande de dérogations mineures pour le lot 6 078 352.

ADOPTÉE

2022-04-087

8.5 Plan d'Action annuel de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'est dotée d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se considère privilégiée d'avoir une corporation de développement dynamique et à l'affut de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Corporation de développement se sont dotées d'une entente triennale afin de soutenir l'administration municipale par des projets de développement structurants pour le milieu de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues sur un plan d'action annuel des priorités du conseil vis-à-vis la Corporation de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bonifiera les sommes annuelles versées à la Corporation de développement par le Fonds des régions et ruralités (FRR) pour permettre à la Corporation d'atteindre les objectifs de ce plan d'action;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le plan d'action annuelle 2022 mandaté à la Corporation de développement.

ADOPTÉE

2022-04-088

8.6 Dépôt au FRR pour l'accompagnement annuel de la Corporation de développement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'est dotée d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se considère privilégiée d'avoir une corporation de développement dynamique et à l'affut de projets soutenant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Corporation de développement se sont dotées d'une entente triennale afin de soutenir l'administration municipale dans les projets de développement structurants pour le milieu de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues sur un plan d'action annuel des priorités du conseil vis-à-vis la Corporation de développement;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes couvriront les frais d'honoraires professionnels pour atteindre les objectifs du plan d'action;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande au Fonds des régions et ruralité (FRR) au montant de trente mille dollars (30 000 \$) pour les frais d'honoraires professionnels afin d'atteindre les objectifs des quatre mandats ciblés par le conseil.

ADOPTÉE

2022-04-089

8.7 Affichage du poste d'agent(e) de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent(e) de développement en communication est désormais vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit une subvention annuelle de la MRC des Sources pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'afficher ce poste afin de le pourvoir le plus rapidement possible;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal autoriser la direction générale à afficher le poste d'agent(e) de développement en communication.

ADOPTÉE

2022-04-090

8.8 Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille pour le soutien au démarrage de services de garde sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille a notamment pour mission de travailler à l'implantation sur le territoire de la municipalité de projets de la nature de services de garde via son plan d'action annuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité considère primordial de faciliter l'implantation de services de garde susceptibles de bénéficier aux résidents de la municipalité;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité verse une enveloppe budgétaire de dix mille dollars (10 000 \$) à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille.

QUE cette enveloppe budgétaire soit utilisée pour l'accompagnement et l'aide au démarrage de projets de services de garde sur le territoire.

QUE cette enveloppe soit prise dans le Fonds de développement de la Municipalité.

ADOPTÉE

8.9 Dépôt du portrait alimentaire de Saint-Camille (PDCN)

Le maire dépose aux personnes présentes le portrait alimentaire de Saint-Camille produit dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière. Ce document sera disponible sur le site internet de la Municipalité pour consultation et commentaires.

9 LOISIRS ET CULTURE

2022-04-091

9.1 Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor – Dégustation de vins et fromages

CONSIDÉRANT la demande de participation faite au conseil municipal des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor pour leur événement « Vins et fromages 2022 »;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolut à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille achète quatre boîtes au coût de trois cents dollars (300 \$) afin de participer à l'activité de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor le 30 avril 2022.

QUE ces quatre boîtes soient distribuées aux employés par le biais d'un tirage.

ADOPTÉE

2022-04-092

9.2 Résolution de félicitations pour le projet « Nos enfances » soutenu par le Conseil des arts et des lettres du Québec par Denis Clément et Marie Tison

CONSIDÉRANT QUE le projet « Nos enfances » par Marie Tison et Denis Clément a été déposé au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le but de recevoir une subvention;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été retenu par le CALQ et recevra une subvention de douze mille dollars (12 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite transmettre leurs félicitations aux promoteurs, Mme Marie Tison et M. Denis Clément;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolut à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal transmette leurs félicitations à Mme Marie Tison et M. Denis Clément pour leur projet « Nos enfances » soutenu par le CALQ.

QUE le conseil souhaite un merveilleux succès pour ce projet.

ADOPTÉE

2022-04-093

9.3 Projets soutenus de l'Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets a eu lieu et que la date limite pour déposer était le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) promoteurs ont déposé des projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour l'un (1) des cinq (5) projets déposés le promoteur doit remettre des documents additionnels avant d'être accepté;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Découvrir mon voisin » des promotrices Rosie Guimond et Muriel Bittar pour une enveloppe de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Soirée slam et poésie » du promoteur L'Esprit Libre, représenté par Thomas Deshaies, pour une enveloppe de mille cinq cent soixante-quinze dollars (1 575 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Le village masqué » du promoteur les Productions des paysages éclatés, pour une enveloppe de trois mille trois cent cinquante dollars (3 350 \$), dont mille dollars (1 000\$) sera prélevé à même les sommes réservées dans l'entente pour les projets impliquant les adolescents.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet « Place à la relève » du promoteur les Boulv'art Saint-Camille, pour une enveloppe de mille six cent vingt dollars (1 620 \$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée d'annoncer aux promoteurs concernés le résultat en y ajoutant une précision du ministère de la Culture et des Communications indiquant que sa contribution se limite à l'aide au démarrage et n'engage en rien un futur soutien récurrent.

QUE la direction indique aux promoteurs qu'ils doivent s'assurer d'utiliser les outils de visibilité des partenaires de l'Entente de développement culturel ainsi que les éléments visuels dans toutes leurs communications.

QUE la Municipalité remercie les promoteurs pour le dépôt de leurs projets et pour le rayonnement de la culture à Saint-Camille.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent lors de la séance.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

12.1 Remerciement à la Corporation de développement

Le conseiller M. Pierre Bellerose souligne l'excellent travail et la persévérance du coordonnateur de la Corporation, M. Olivier Brière, dans le projet d'implantation de services de garde au sein de notre communauté.

12.2 Projet de nouveaux citoyens

Le conseiller Joël Nadeau informe les gens présents d'un projet mis en place par deux nouveaux citoyens installés au coin du 6^e et du 13^e rang. Monsieur Nadeau va nous faire suivre le lien afin que soit partagé ce nouveau projet.

2022-04-094

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Mylène Brouillet
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé, Maire